

Communiqué de presse

L'UIMM lance un appel à la refondation patronale et à l'émergence d'une voix forte pour l'industrie

Paris, le 18 mars 2010. Les représentants des 80 chambres syndicales territoriales et des 13 fédérations professionnelles de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) se sont réunis à Paris le 18 mars 2010 à l'occasion de sa Convention annuelle, « Nous engager pour les entreprises industrielles ».

Démarche inédite, leurs travaux se sont appuyés sur les résultats d'une large consultation préalablement conduite auprès du réseau des entreprises adhérentes et des parties prenantes externes de l'UIMM – partenaires syndicaux, européens et institutionnels. Ils ont été complétés par une étude comparative des organisations patronales en Europe.

L'UIMM s'engage à favoriser les échanges et les initiatives autour de quatre enjeux majeurs pour le patronat français, correspondant aux attentes exprimées par les industriels.

Simplifier et rénover les organisations patronales pour les rendre plus efficaces et représentatives.

L'UIMM entend promouvoir :

- L'unité patronale autour du MEDEF, ce qui suppose une collaboration exemplaire avec l'ensemble des composantes interprofessionnelles et professionnelles ;
- Une amélioration de la gouvernance et des modes de fonctionnement du MEDEF, par la mise en place de processus de travail et de décision qui permettent notamment une meilleure implication du collège des élus et une plus grande efficacité professionnelle ;
- La mise en œuvre, dans l'ensemble des organisations patronales, des règles de financement fondées sur les principes de transparence, d'équité et d'efficacité ;
- Une simplification de l'organisation des branches et une optimisation de leurs ressources humaines et financières ;
- La généralisation de l'évaluation des performances à tous les niveaux d'intervention.

Faire entendre la voix des industriels en France.

Le développement économique de notre pays doit s'appuyer sur un nouveau socle industriel puissant qui contribue à faire mieux comprendre et à mieux défendre les intérêts et les spécificités de l'industrie française.

L'UIMM, à la suite des premiers travaux menés avec la Chimie et dans le cadre de la mise en œuvre des décisions prises lors des Etats généraux de l'industrie, proposera aux fédérations industrielles de développer des projets communs visant à :

- Créer un environnement favorable à la compétitivité économique et sociale des entreprises ;
- Valoriser les entreprises industrielles et développer l'attractivité de leurs métiers pour l'avenir ;
- Développer les compétences territoriales nécessaires à l'essor des entreprises.

► L'UIMM prendra le plus tôt possible des initiatives avec les fédérations qui le souhaitent pour engager de nouveaux partenariats interindustriels.

Améliorer et optimiser les services rendus aux entreprises industrielles.

L'exigence accrue des adhérents, liée à l'évolution récente de l'environnement économique et social, suscite de nouveaux besoins et conduit l'UIMM à proposer des solutions concrètes telles que :

- Le renforcement de son cœur de métier en matière sociale mais également un développement de services nouveaux, en s'appuyant sur les fédérations économiques, dans le domaine de l'environnement, du droit des affaires, de la fiscalité et de l'accès au crédit pour les PMI/TPI ;
- L'accès, par un guichet unique sur le territoire, aux services économiques des fédérations professionnelles.
- La consolidation d'outils de formation professionnelle initiale et continue, directement opérationnelle pour les entreprises industrielles ;
- Le développement de moyens et de services partagés en matière de ressources humaines pour les nombreuses PMI de la branche métallurgique ;

Œuvrer pour une démocratie sociale moderne et efficace.

C'est la vocation-même de l'UIMM pour laquelle l'amélioration du dialogue social et la refondation du paritarisme conditionnent la qualité du développement social des entreprises.

- L'amélioration du dialogue social suppose une meilleure articulation entre l'interprofessionnel, la branche et l'entreprise, selon le principe de subsidiarité. L'UIMM recommande ainsi de privilégier les négociations au niveau des branches et des entreprises, plus adaptées aux réalités de terrain.
- La refondation du paritarisme, facteur-clé de cohésion sociale, nécessite de travailler dans le sens :
 - D'une meilleure efficacité des organisations gestionnaires, passant par la transparence et la professionnalisation des compétences ;
 - D'une plus grande sélectivité de ses champs d'intervention pour mieux répondre aux intérêts des entreprises.

► L'UIMM présentera ces orientations aux candidats déclarés à la présidence du MEDEF en mai 2010 afin d'engager avec eux un dialogue constructif et utile pour toute l'organisation patronale.

« Les entreprises aspirent aujourd'hui à une représentation patronale efficace et modernisée qui implique une véritable refondation des organisations professionnelles. C'est l'une des conclusions fortes de notre Convention 2010 que nous souhaitons partager avec les autres fédérations professionnelles et au sein du MEDEF. Il nous paraît en effet urgent, pour moderniser nos organisations, de faire adopter les grands principes de transparence, d'équité, de proximité et d'efficacité qui guident notre transformation depuis deux ans », a déclaré Frédéric Saint-Geours, Président de l'UIMM.

«La seconde urgence exprimée par les entreprises industrielles concerne la place et la visibilité de l'industrie française dans notre économie nationale et au niveau de l'Europe. La nécessité d'une industrie forte, compétitive et durable s'est imposée comme une évidence à la suite des travaux des Etats généraux de l'Industrie. L'UIMM souhaite participer activement à ce mouvement au travers d'événements déjà annoncés, comme la Conférence nationale de l'Industrie et par le biais de coopérations ou de partenariats futurs », a-t-il ajouté.

Contact médias :

Marie Murault : 01 58 47 95 49